

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Délibération
n° 2017.09.487

Tremplin pour
l'emploi : Protocole
d'accord pour la
période 2018-2020 et
appel à projets 2018
du dispositif
Parcours Job

LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 septembre 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BIDOIRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Danièle MERIGLIER, Jean-Christophe THIANT

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude COURARI à Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Bernadette FAVE à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIANT

Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.09.487**

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Rapporteur : Madame PIERRE

TREMPLIN POUR L'EMPLOI : PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA PERIODE 2018-2020 ET APPEL A PROJETS 2018 DU DISPOSITIF PARCOURS JOB

GrandAngoulême dans le cadre de ses compétences en matière économique et de politique de la ville, s'est donné pour priorité le développement de l'emploi afin de répondre à la fois aux besoins en compétences des entreprises, aux problématiques spécifiques des populations les plus en difficulté et d'agir sur l'entrée dans la vie active des jeunes.

Au regard des enjeux du territoire en terme d'attractivité et de solidarité, il est proposé pour la période 2018-2020 de donner une nouvelle impulsion à ces actions dans le cadre d'un programme « Tremplin pour l'Emploi ».

Il se décline autour de trois axes d'intervention :

- l'accompagnement des plus fragiles et des plus éloignés de l'emploi : PARCOURS JOB
- le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi : CONNECT JOB
- l'insertion des jeunes dans le milieu professionnel : BOOST JOB

Dans le cadre du Dispositif Parcours Job, GrandAngoulême en partenariat avec l'Etat, Pôle Emploi et le Département de la Charente, souhaite agir sur l'accès à l'emploi durable des demandeurs d'emploi les plus en difficultés. Pour cela, il est proposé de faire évoluer le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi vers un dispositif plus lisible et mieux ciblé.

Ce dispositif sera élargi à l'ensemble du territoire de l'agglomération en s'appuyant sur des opérateurs locaux de l'emploi et de l'insertion. Ces opérateurs seront sélectionnés par un appel à projets renouvelé chaque année

Il s'adressera aux publics les plus éloignés de l'emploi. Ainsi, ce dispositif d'accompagnement individuel renforcé aura pour ambition de favoriser le retour durable à l'emploi des personnes au travers de démarches volontaristes en direction des entreprises (clauses, prospection, enquêtes de métiers, market job...). L'ambition sera d'atteindre un taux de sortie vers l'emploi durable de 50% soit 10% de plus que les objectifs fixés au niveau national.

Au regard des enjeux du territoire en terme d'emploi, il est proposé de donner des priorités d'intervention aux financements de GrandAngoulême. L'objectif de Parcours job sera d'accompagner 600 personnes par an en difficulté d'accès à l'emploi. Au regard de l'évaluation du PLIE sur la période 2014-2017 et de la situation de l'emploi sur l'agglomération, il est proposé de fixer comme priorité d'intervention de GrandAngoulême pour la période 2018-2020 les axes suivants :

- les jeunes de moins de 26 ans dans le cadre des interventions de la Mission Locale
- les femmes en demande d'Emploi de Longue Durée (inscrits à Pôle Emploi depuis 12 mois et plus) **ET** bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) ou du Revenu de Solidarité Active (rSa)
- les hommes de plus de 50 ans, peu qualifiés (qualification inférieure ou égale au niveau BEP/CAP), en demande d'Emploi de Longue Durée (inscrits à Pôle Emploi depuis 12 mois et plus) **ET** bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) ou du Revenu de Solidarité Active (rSa)

- au titre des orientations et des objectifs en faveur de l'économie et de l'emploi du Contrat de Ville, les résidents dans les quartiers prioritaires de l'agglomération.

Afin d'améliorer l'information sur le dispositif et la qualité des accompagnements, les personnes seront orientées vers les opérateurs de Parcours Job à l'issue d'une réunion d'information collective réalisée par l'équipe d'animation de Parcours Job au sein de locaux de l'agglomération. De plus, il sera demandé un renforcement des accompagnants proposés par les opérateurs.

Par ailleurs, les intervenants favoriseront l'accès aux dispositifs de qualification mis place par la Région et Pôle Emploi.

Ces nouvelles orientations nécessitent donc l'adoption d'un protocole d'accord partenarial reposant sur un diagnostic de la situation de l'emploi, la définition des axes d'intervention et d'objectifs partagés avec les partenaires de « Parcours Job ».

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie et emploi du 20 septembre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER les orientations proposées par GrandAngoulême dans le cadre du protocole « Parcours Job » 2018-2020.

D'APPROUVER le lancement d'un appel à projets 2018.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer le protocole d'accord de « Parcours Job » 2018-2020.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 octobre 2017	<u>Affiché le :</u> 11 octobre 2017